

**Législation de la troisième session du vingt-deuxième Parlement,
du 10 janvier au 14 août 1956—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances—fin	
29 31 juillet	<i>Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts</i> , autorise le ministre des Finances du gouvernement du Canada à verser certains montants aux gouvernements provinciaux et à conclure des conventions fiscales avec eux; permet aux nouveaux accords fiscaux conclus avec les provinces d'entrer en vigueur le 1 ^{er} avril 1957.
32 14 août	<i>Loi des subsides n^o 6, 1956</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.
44 14 août	<i>Loi modifiant la loi sur la pension du service public</i> , étend la portée de certaines dispositions de la loi à certaines personnes ou groupes de personnes qui n'avaient pas droit, auparavant, aux bénéfices.
46 14 août	<i>Loi modifiant la loi sur les petits prêts</i> , augmente de \$500 à \$1,500, le maximum d'un prêt consenti par les prêteurs d'argent et les sociétés de petits prêts; permet à un emprunteur de faire plus d'un emprunt; modifie certains frais d'intérêt et certains règlements touchant le remboursement.
Justice	
8 7 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les juges</i> , autorise le paiement de traitements à quatre autres juges de la Cour supérieure de Québec et à deux autres juges de la Cour suprême de Colombie-Britannique.
45 14 août	<i>Loi modifiant la loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i> , prévoit le paiement et le recouvrement des droits successoraux payables sur les pensions et allocations; prolonge en certains cas et sous certaines conditions le temps et le service qui peuvent être comptés aux fins de la pension; crédite au Compte de pension de la Gendarmerie royale les fonds nécessités par les relèvements généraux de traitement.
48 14 août	<i>Loi modifiant la loi sur la Cour suprême et le Code criminel</i> , modifie les règlements touchant la nomination et le service du registraire et du registraire adjoint de la Cour suprême ainsi que d'autres personnes; d'autres modifications traitent des appels à la Cour suprême.
Revenu national	
5 7 juin	<i>Loi de 1956 sur un accord entre le Canada et le Danemark en matière d'impôts sur le revenu</i> , donne suite à un accord entre le Canada et le Danemark pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
33 14 août	<i>Loi de 1956 sur un accord entre le Canada et l'Allemagne en matière d'impôts sur le revenu</i> , donne suite à un accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
35 14 août	<i>Loi modifiant la loi de 1948 sur la Convention relative à l'impôt entre le Canada et les États-Unis d'Amérique</i> , modifie et complète de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
36 14 août	<i>Loi modifiant le tarif des douanes</i> , met en vigueur les résolutions budgétaires touchant le tarif des douanes.
37 14 août	<i>Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise</i> , met en vigueur les résolutions budgétaires touchant la taxe d'accise; à noter l'imposition d'une taxe sur les éditions spéciales de périodiques non canadiens distribués au Canada.
39 14 août	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu</i> , met en vigueur les résolutions budgétaires touchant la loi de l'impôt sur le revenu et contient plus de trente rectifications, suppressions et additions à la loi.
Transports et communications	
7 7 juin	<i>Loi modifiant la loi sur le ministère des Transports</i> , prévoit que l'article 6A de la loi touchant la régie du transport des marchandises en vrac expirera le 31 mai 1958.
11 7 juin	<i>Loi modifiant la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent</i> , autorise l'Administration à construire, entretenir et mettre en service des ponts internationaux et des ouvrages afférents et à obtenir la constitution en corporation des filiales nécessaires à cette fin.